

RANDO MUCO

JOURNEE NATURE MULTISPORTS

Dimanche 1^{er} Mai 2022 à Belle-Isle-en-Terre

REGLEMENT 2022

ARTICLE 1 / PRESENTATION ET HORAIRES :

Journée multisports nature comportant :

- **TRAIL MUCO 44 km** (La Remontée du Jaudy) : départ 9h00 de la Place du Martray à la Roche Derrien (La Roche Jaudy)(classement et chronométrage)
- **TRAIL MUCO 25 km** : départ 9h15 du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre (classement et chronométrage)
- **TRAIL MUCO 14 km** : départ 10h15 du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre (classement et chronométrage) :
- **COURSE NATURE 8 km** : départ 10h00 du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre (classement et chronométrage) :
- **RAID VTT 70 km** : départ 8h30 1200m de dénivelé positif du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre (classement et chronométrage) :
- **MARCHE NORDIQUE 14 km** départ 10h15 du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre (classement et chronométrage) :
- **MARCHE NORDIQUE 25 km** départ 9h15 du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre (classement et chronométrage) :
- **RANDONNEES VTT 15-20-32-50-55 km** départ groupé 8h35 ou départ libre du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre
- **RANDONNEES PEDESTRES 4-7-10-14-18-23-30 km** départ libres dès 7h30 du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre
- **RANDONNEES EQUESTRES** départ de l'écurie des Sureaux, lieu dit Kergadiou, 22540 Louargat
- **RANDONNEE MOTO ROUTE 125 km** départ 9h du terrain des sports du Prat Elès de Belle Isle en Terre
- **COURSE ENFANTS boucle de 750 m** : enfants de 7 à 9 ans, départ 14h15 du terrain des sports du Prat Elès (sans classement ni chronométrage)
- **COURSE ENFANTS 2 boucles de 750 m** : enfants de 10 à 12 ans, départ 14h30 du terrain des sports du Prat Elès (sans classement ni chronométrage)
- **COURSE ENFANTS 3 boucles de 750 m** : enfants de 13 à 15 ans, départ 14h30 du terrain des sports du Prat Elès (sans classement ni chronométrage)

ARTICLE 2 / PARTICIPATION :

La participation du coureur/randonneur implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur, et de ses partenaires agréés, pour l'utilisation faite de son image.

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non :

- **TRAIL LA REMONTEE DU JAUDY (44 km)** : à partir de 20 ans (limité à 500 coureurs)
- **TRAIL MUCO 25 km** : à partir de 18 ans
- **TRAIL 14 km et COURSE NATURE 8 km** : à partir de 16 ans
- **MARCHE NORDIQUE 14 et 25 km** : à partir de 16 ans
- **RAID VTT 70 Km** : à partir de 16 ans

Pour les compétitions, tout participant s'engage à fournir la copie d'une licence sportive avec attestation du médecin :

- pour les trails et course (*licences FFA, UFOLEP, FSGT, FFtri*) ou un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied, ou athlétisme, en compétition (**mention obligatoire**) » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, conformément à l'article de la loi du 23 mars 1999.

- pour le Raid VTT (licences FFC, UFOLEP, FSGT...) ou un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du VTT en compétition (**mention obligatoire**) » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, conformément à l'article de la loi du 23 mars 1999.

- pour les marches nordiques licence ou un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition (**mention obligatoire**) » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, conformément à l'article de la loi du 23 mars 1999.

Une autorisation parentale, dûment signée par les parents ou les représentants légaux, est obligatoire pour les mineurs.

ARTICLE 3 / MESURES SANITAIRES

Depuis le 14 mars, le pass vaccinal est suspendu et ce jusqu'à nouvel ordre, dans tous les endroits où il était exigé. Les mesures sanitaires appliquées sur la Rando Muco seront celles en vigueur au moment de l'évènement.

ARTICLE 4 / CHARTE DE LA COURSE :

Les trails 44, 25, 14 km ainsi que la course 8 km s'inscrivent dans le cadre du Challenge de la Solidarité.

Tous les participants de chaque discipline devront prendre en considération les points suivants : respecter la nature, les consignes de course, les zones de ravitaillement (les gels ou autres produits pris en dehors des ravitaillements officiels doivent être conservés ou jetés dans les zones prévues à cet effet), les commissaires de course, les bénévoles et les spectateurs.

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Une attention particulière devra être portée au respect de la flore, en suivant scrupuleusement le parcours tracé par l'organisateur, afin de préserver les sites traversés. La nature nous accueille, soyons en dignes.

ARTICLE 5 / INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font :

- En ligne (recommandé) à partir du site Internet <http://www.randomuco.org> avec paiement sécurisé. Le coût de l'inscription en ligne est à la charge du coureur. Clôture des inscriptions en ligne le 29 avril à 23h59.
- Sur le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site web : <http://randomuco.org/>
La date limite de réception des inscriptions, par courrier postal, est fixée au vendredi précédent la date de la manifestation. Le bulletin est à renvoyer, accompagné du règlement (à l'ordre de « **VLM BRETAGNE** »), d'une photocopie de la licence ou du certificat médical à : **VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE- Antenne de Callac – Bâtiment administratif – 5 bis Place Jean Auffret - BP 23 – 22160 CALLAC**
- **Sur place le jour de la course avec une majoration de 2€**
- **Aucune inscription prise sur place pour le trail 44 km « la Remontée du Jaudy »**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards se fait au Terrain des Sports du Prat-Elès (22810 Belle-Isle-en-Terre) le samedi 30 avril de 15h à 18 h et le dimanche 1^{er} mai dès 6h45.

ARTICLE 7 / EQUIPEMENT :

Les participants devront s'équiper en fonction de la météo.

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac.

Le nom et les logos des partenaires ne doivent ni être modifiés, ni cachés.

Les concurrents sont supposés être en autonomie complète, gourde ou Camel bag et couverture de survie sont fortement conseillés.

ARTICLE 8 / BALISAGE :

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé.

Le balisage sera composé de panneaux, de marquage au sol et de rubalise en fonction des possibilités offertes par le tracé et au regard du respect de l'environnement.

ARTICLE 9 / SECURITE :

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés le long des parcours en des endroits stratégiques.

Le participant s'engage à respecter le code de la route.

L'assistance médicale sera assurée par des secouristes.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 10 / RAVITAILLEMENT – ARRIVEE :

Les concurrents sont supposés être en autonomie complète mais plusieurs ravitaillements (solide-liquide) sont disposés sur tous les parcours de toutes les disciplines.

Possibilité de restauration, restauration rapide et buvette sur place.

ARTICLE 11 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Les 4 courses (*LA REMONTEE DU JAUDY 44 km, TRAIL MUCO 25 et 14 km et COURSE NATURE 8*) compteront pour le Challenge Solidarité (cf. règlement du Challenge sur notre site Internet).

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Les 3 premières femmes et trois premiers hommes, au scratch, des 4 courses, des 2 marches nordiques et du Raid VTT 70 km seront récompensés.

ARTICLE 12 / SANCTIONS :

Tout participant surpris, lors de l'épreuve, à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (*Aucune réclamation ne sera possible*).

ARTICLE 13 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenu responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante en ou cas de vol.

ARTICLE 14 /- RESPECT DES GESTES BARRIERES EN VIGUEUR :

- port d'un masque obligatoire sur site, lavage fréquent des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition, distanciation physique).

- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs de la covid-19

- Respecter strictement les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires • Port du masque obligatoire en dehors des épreuves sportives • Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer • Respecter et laisser les lieux publics propres • respecter la distanciation (au moins 1m) et du marquage au sol • Espace bar réservé pour la distribution de boissons uniquement (la consommation ne pourra se faire au bar) • Favoriser les paiements sans-contact. Tout participant refusant délibérément d'appliquer les gestes et mesures barrières sera exclue du site par la brigade sanitaire.

ARTICLE 15 / EN CAS D'ANNULATION pour cas de force majeure, il sera proposé 2 options, un remboursement déduit de 4 € de frais de gestion ou la possibilité de laisser sa participation à la lutte contre la Mucoviscidose.

ARTICLE 16 / REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Vaincre la Mucoviscidose, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gestion de ses relations avec les participants aux événements qu'elle organise (traitement et gestion des inscriptions).

Vous êtes informé que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal auprès de l'association Vaincre la Mucoviscidose, au 181 rue de Tolbiac, 75013 Paris, ou à l'adresse donateurs@vaincrelamuco.org accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse précitée. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter l'Association Vaincre la Mucoviscidose. Vous disposez de la possibilité de saisir la Cnil si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions applicables.

ARTICLE 17 / COORDONNEES DES ORGANISATEURS :

VAINCRE LA MUCOVICIDOSE

Antenne de Callac

Bâtiment administratif

5 bis Place Jean Auffret, BP 23

22160 CALLAC

Site Internet : www.randomuco.org

Mail : plb-randomuco@vaincrelamuco.org